

2. — Liste des Délégués des Fédérations Internationales nommés pour traiter avec la Commission Exécutive des questions Olympiques

International Amateur Athletic Federation:

Monsieur le Professeur Hilding Kjellman, Anneholmsgatan 3, Gothenburg (Suède).

Fédération Internationale des Sociétés d'Aviron:

Monsieur Rico Fioroni, Président du Conseil d'Administration. Poste principale, Lucerne (Suisse).

Fédération Internationale de Bobsleigh et de Tobogganing: Monsieur le Comte de la Frégéolière, Président, 37, rue Decamps, Paris (France).

Fédération Internationale de Boxe Amateur:

Monsieur Val Barker, Hon. Secrétaire, 69, Bishopsgate, London E. C. 2. (Angleterre).

Union Cycliste Internationale:

Monsieur Léon Breton, Président, 41, rue de Rivoli, Paris (France).

Fédération Internationale d'Escrime:

Monsieur Eugène Empeyta, Président, 22, Corratte, Genève (Suisse).

Fédération Internationale de Football Association:

Monsieur Jules Rimet, Président, 80, rue du Rocher, Paris 8e (France).

Fédération Internationale de Gymnastique:

Monsieur C. Cazalet, Président, 8, rue Reignier, Bordeaux (France).

Fédération Internationale Equestre:

Monsieur le Commandant Hector, Secrétaire Général, 3, rue du Dôme, Paris (France)

Fédération Internationale de Hockey sur Gazon:

Monsieur Frantz-Reichel, Président, 3, rue Rossini, Paris (France).

Ligue Internationale de Hockey sur Glace:

Monsieur Paul Loicq, Président, 108, rue du Prince Royal, Bruxelles (Belgique).

International Amateur Wrestling Federation:

Monsieur Alfred Brull, Président, Andrassy ut, 9, Budapest (Hongrie).

Fédération Internationale de Natation Amateur:

Monsieur E. G. Drigny, Président, 13, rue de la Condamine, Paris, XVIIe, et

Monsieur le Dr. Leo Donath, Hon. Secrétaire, Bertalan - U., 22, Budapest, I, (Hongrie).

International Skating Union:

Monsieur Ulrich Salchow, Président, Klara Västra Kyrkogata, 12, Stockholm (Suède).

Fédération Internationale Haltérophile:

Monsieur A. Bourdonnay-Schweich, Secrétaire Général, 69, Boulevard Barbès, Paris (France).

Fédération Internationale de Ski:

Monsieur le Colonel I. Holmquist, Président, Boden, (Suède).

International Yacht Racing Union:

Monsieur le Major B. Hecksrail Smith, Secrétaire, St. Mary Cray (Kent, Angleterre)

3. — Discours du Président du Comité International Olympique, le Comte de Baillet-Latour, à l'ouverture de la Session de 1929.

Lausanne, 8 avril 1929.

Monsieur le Syndic,

Je vous remercie d'avoir honoré de votre présence la cérémonie d'aujourd'hui et d'avoir ouvert notre session. Mais, malgré la joie que mes Collègues et moi éprouvons de nous retrouver à Lausanne, qui est si intimement liée à notre œuvre, je mentirais si je ne disais pas nos regrets — vous êtes trop olympique, Monsieur le Syndic, pour ne pas le comprendre — d'avoir été contraints à la dernière minute, pour cause du deuil qui frappe l'Egypte, de renoncer à aller à Alexandrie. Aussi je prie M. Bolanachi de me permettre en ces pénibles circonstances, de lui dire toute notre admiration et notre bien sincère sympathie. C'est en effet, Messieurs, poussé par Mr. Bolanachi que le Comité Olympique Egyptien, encouragé par le Roi, soutenu par les autorités, avait trouvé les concours nécessaires pour pouvoir célébrer à Alexandrie les I^{ers} Jeux Africains, exécutant ainsi le projet que Pierre de Coubertin, le grand éducateur, et le Maréchal Lyautey, le grand colonisateur, quoique arrivés par des routes différentes, avaient conçu, se rencontrant sur la même voie pour apporter aux races du vaste continent africain les mêmes bienfaits qu'ont retiré de la pratique du sport celles des autres parties du monde. Le patronage du C.I.O, fût sollicité pour ces Jeux, et aussitôt accordé, car outre l'approbation du plan par le Maréchal Lyautey qui seul nous aurait suffi si nous avions eu quelques craintes à dissiper, n'avions-nous pas l'expérience des Jeux d'Extrême-Orient? Ceux-ci, organisés par le Y. M. C. A. ont eu la plus heureuse influence, sans avoir, de l'avis des personnes qualifiées, jamais donné lieu à aucune explosion de nationalisme exagéré ou de xénophobie, à telle enseigne que les VIII^{es} Jeux, auxquels prenaient part des Chinois, des Japonais et des athlètes des colonies anglaise et américaine, ont pu se dérouler à Shanghai sans le moindre incident, à l'époque la plus troublée de la dernière révolution chinoise.

Déplorons qu'une fois de plus la politique a été mêlée au sport pour engendrer le gâchis. Sous la pression d'influences étrangères et dans l'espoir de dissiper les craintes chimériques exprimées par certains, le Comité Olympique Egyptien fut contraint de substituer aux conditions simples et pratiques qu'il avait élaborées, des règles de qualification compliquées qui devaient fatalement créer des difficultés insurmontables et ces difficultés amener l'échec des Jeux, dont la Jeunesse africaine demeure, en fin de compte, la seule victime. En effet, une plus grande pratique des sports, que ces Jeux auraient fatalement amenée, en même temps qu'elle aurait développé cette jeunesse physiquement, aurait contribué à la soustraire à des influences qui, au point de vue moral, lui sont fort pernicieuses, tandis que le Comité Olympique Egyptien, frustré en dernière heure de la récompense qui lui était due pour un travail de trois années, peut être assuré que son effort n'aura pas été inutile. En construisant le Stade d'Alexandrie, il aura doté les Fédérations nationales de

toutes les installations requises pour entraîner et perfectionner ces équipes que nous avons déjà eu le plaisir de voir représenter l'Égypte aux Jeux Olympiques de 1920, 1924 et 1928.

Il aura bien mérité de cette jeunesse qu'il aime, car elle représente pour lui l'avenir et l'espoir de la Patrie.

L'année 1928, au contraire, Messieurs, s'inscrira en lettres d'or dans les fastes olympiques pour la façon dont la IX^e Olympiade a été célébrée, aussi ai-je la conviction d'être non seulement l'interprète des membres du C.I.O., mais également celui des comités olympiques et des fédérations internationales en rendant ici un public hommage à nos collègues de Blonay, Schimmelpenninck et Scharroo, ainsi qu'aux Comités Suisse et Néerlandais pour l'excellente organisation des Jeux de St-Moritz et d'Amsterdam.

J'ai déjà eu l'occasion, mais je me répéterai avec plaisir, de vanter l'esprit sportif des concurrents, et de constater combien tous les quatre ans se manifeste d'une façon indubitable une marche ascendante vers l'idéal que nous poursuivons.

Ayant rempli l'agréable mission d'apporter à ceux qui furent à la peine les félicitations auxquelles ils ont droit, je vais vous demander, mes chers Collègues de bien vouloir reprendre nos travaux au point où nous les avons laissés à Amsterdam. Nous commencerons par le problème soulevé par la nouvelle formule d'amateurisme de la F.I.F.A. Cette question, qui n'avait pas pu être solutionnée avant les jeux d'Amsterdam, sera tranchée au Congrès Olympique de l'an prochain; il importe donc qu'au préalable elle soit étudiée par vous, sous toutes ses faces, car s'il ne s'agit pas de remettre en cause le principe du manque à gagner, ni de revenir de l'ancienne règle de qualification pour les Jeux Olympiques, tous deux rejetés à une grande majorité par le Congrès Olympique de Prague en 1925, il s'agit de savoir si la formule de la F.I.F.A. est oui ou non compatible avec le principe admis; il s'agit de savoir si l'athlète, vivant sous ce régime, touche du manque à gagner, ce qui est interdit, ou jouit d'un congé avec salaire payé, — ce qui est permis. Mais avant de se prononcer sur ce point, j'estime qu'il faut tout d'abord définir d'une façon précise le manque à gagner, dont personne ne veut, sans savoir exactement ce que c'est, et le congé avec salaire payé, dont les modalités varient d'après les pays.

Qu'est-ce que le manque à gagner? L'on peut dire que c'est le paiement fait à un athlète, substituant une rémunération habituelle, pour lui permettre de faire un sport, au salaire qu'il devrait recevoir pour exercer un métier ou fournir un travail. Cette rémunération le met à même en travaillant peu ou pas du tout, et d'occuper fictivement une situation, qu'il soit mineur, employé dans une banque ou dans un magasin. C'est un expédient pour sauver la face et conserver à celui en bénéficiant, les prérogatives de l'amateur.

Qu'est-ce qu'un congé avec salaire payé?

C'est le temps de repos accordé chaque année à celui qui fournit honnêtement son travail quotidien, sans qu'il soit privé de son salaire. Ce temps, chacun est libre de l'employer à sa guise, à voyager, à dormir, à boire ou à faire du sport.

Celui qui préfère cette dernière forme de distraction peut, pendant les loisirs de son congé, se livrer

à la pratique de son sport comme amateur, mais comme ces congés ne sont pas encore généralisés sur le Continent, est-il juste de classer professionnels ceux auxquels ils ne sont accordés par l'employeur que si celui-ci est indemnisé de la perte subie par suite de l'absence de son employé?

La discussion sera longue avant d'arriver à trouver une formule qui sauvegardera la qualité d'amateurs de ces hommes qui possèdent réellement l'esprit sportif et continuent à pratiquer les sports comme distraction et non pas comme occupation principale ou comme un moyen détourné de vivre mieux et moins cher, au même titre que ces jeunes gens qui, sortis des écoles, des collèges et des universités, cherchent ailleurs qu'au tennis, au football et dans la boxe et l'athlétisme, les revenus nécessaires à leur existence. Il faudra avoir le courage de discuter ouvertement les abus présents: emplois fictifs ou secours indirects; pléthore de rencontres internationales ou longs voyages, incompatibles avec une occupation sérieuse, et qui rendent fatalement suspects ceux qui les entreprennent. Il faudra examiner les fissures de l'ancien édifice en faisant abstraction de toute passion et de tout nationalisme. Il faudra enfin en peser soigneusement le pour et le contre avant de rejeter l'idée que j'ai déjà entendu défendre, que des règles différentes pourraient être faites pour les sports d'équipes que pour les sports individuels.

Dès qu'elle sera en possession des directives que vous lui aurez données, la Commission Exécutive continuera l'étude de ce problème avec les Délégués des Fédérations Internationales pendant que vous-mêmes en discuterez avec vos Comités Olympiques Nationaux, car bien qu'il ne s'agisse que d'une question de principe, et en aucune façon d'imposer à quiconque l'obligation d'appliquer cette règle nouvelle, le problème intéresse également les Comités Olympiques Nationaux, les Fédérations Internationales et le Comité Olympique. Plus l'étude sera approfondie, plus le Congrès de Berlin sera armé pour combler les lacunes de celui de Prague.

La question sera cependant d'autant plus difficile à résoudre qu'elle oppose l'une à l'autre des tendances diamétralement opposées: chez les uns le désir d'encourager le professionnalisme en imposant à l'amateurisme des lois, dont souvent, malheureusement, la lettre seule est d'une extrême sévérité, quand il s'agit de les mettre en pratique; chez les autres, la volonté de mettre le plus d'entraves possibles au développement du professionnalisme, en donnant à l'amateur toutes les facilités pour faire du sport, sans qu'il lui en coûte, à condition qu'il n'en tire pas de profit. L'une et l'autre thèse ouvrent la porte à des abus. La sévérité de la première peut être sensiblement adoucie sans que pour cela la règle soit violée d'une façon apparente. Dans l'application de la seconde, il sera peut-être malaisé d'établir où la compensation s'arrête et où le profit commence. En tous cas, je tiens à vous mettre en garde contre cet axiome faux, quoique très répandu, qu'un règlement est plus susceptible d'être enfreint s'il est large que s'il est sévère.

Cette étude étant terminée, il vous faudra décider du Programme des Jeux, dont la réduction, qui est une nécessité, est intimement liée au maintien de la participation des femmes. Le succès toujours grandissant des Jeux rend plus difficile de leur conserver le vrai ca-

ractère que leur Fondateur a voulu leur donner. L'introduction de sports nouveaux, tous les quatre ans, rend impossible leur exécution en quinze jours, délai qui a été imposé tant par la cherté de la vie que par le fait que, vivant à une époque où le rentier jeune n'existe plus, la participation des concurrents est toujours subordonnée à l'octroi de congés.

Faisant suite au désir exprimé par vous à Amsterdam, un travail préparatoire vous a été envoyé par la Commission Exécutive. Les solutions proposées ne sont pas intangibles. Elles ont pour objet de servir de base à la discussion et pourront être amalgamées avec d'autres propositions, faites antérieurement. Laissez-vous cependant guider par les considérations suivantes: s'il importe de sauvegarder l'intérêt des Jeux, il faut, avant d'en exclure un sport, tenir compte surtout de sa valeur éducative.

J'ajouterai que le temps presse, car le Comité Américain attend pour rédiger le Programme des Jeux de la X^e Olympiade.

Ceux-ci, je crois nécessaire de le rappeler aujourd'hui, seront célébrés à Los Angeles, et non pas dans l'une ou l'autre des villes des Etats-Unis, comme le disent ceux qui ignorent que les Jeux ne sont pas donnés à un pays, mais à une ville.

J'en profiterai également pour réfuter l'objection relative à l'éloignement ou à la longueur du voyage, faite par ceux qui oublient que la Chine, le Japon, les Philippines, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, sont beaucoup plus près de la Californie que de la côte est de l'Amérique. N'est-il pas juste qu'à leur tour, les athlètes de ces pays, qui tous les quatre ans franchissent d'énormes distances pour venir en Europe, soient une fois quelque peu avantagés?

L'œuvre du Baron Pierre de Coubertin n'est pas nationale, ni même européenne, elle est mondiale.

Ne l'oublions jamais.

Enfin, Messieurs, nos Collègues américains vous diront les progrès réalisés à Los Angeles, et je ne sais ce qu'il faut le plus admirer: l'œuvre que l'Amérique accomplit aujourd'hui, ou la régularité avec laquelle elle a pris part à chaque olympiade depuis 1896. En envoyant au mépris de la distance et des difficultés ses magnifiques équipes en Europe tous les quatre ans, elle a acquis des titres à la reconnaissance des nations européennes, aussi n'est-il que juste que chaque pays fasse son possible pour contribuer au succès de la X^e Olympiade, en envoyant, à son tour, ses athlètes à Los Angeles en 1932.

---:§:---

4. — Comité International Olympique session de 1929.

(An II de la IX^e Olympiade)
LAUSANNE.

Le Comité International Olympique a tenu sa 26^{ème} Session à Lausanne, les 8, 9 10 et 11 avril, sous la présidence du Comte de Baillet-Latour, Président du Comité. Les séances ont eu lieu à Mon Repos.

Le Syndic de Lausanne, Mr. Paul Rosset, a ouvert la Session le lundi 8 avril, à 11 heures, dans l'Aula du Palais de Rumine, et a souhaité la bienvenue aux membres du C. I. O.;

Après le discours prononcé par le Président du C. I. O., l'Union Chorale de Lausanne a exécuté deux chœurs. Etaient présents:

MM. S. E., le Secrétaire d'Etat Lewald (Allemagne), le Dr. Th. Schmidt (Autriche), le Comte de Baillet-Latour (Belgique), S. E., Mr. de Rio Branco (Brésil), Sir George Mc Laren Brown (Canada), le Baron de Guell (Espagne), William M. Garland (Etats-Unis), Albert Glandaz (France), le Marquis de Polignac (France), le Comte Clary (France), le Général Kentish (Grande-Bretagne), Lord Rochdale (Grande-Bretagne), le Commandant Scharroo (Hollande), le Baron A. Schimmelpenninck van der Oye (Hollande), le Comte Géza Andrassy (Hongrie), le Sénateur Jules de Muzsa (Hongrie), le Comte Bonacossa (Italie), le Comte Gautier-Vignal (Monaco), Thos Fearnley (Norvège), S. E. Ignace Matuszewski (Pologne), J. S. Edström (Suède), le Baron Godefroy de Blonay (Suisse), le Conseiller Jiri Guth-Jarkowsky (Tchécoslovaquie).

Absents excusés:

MM. S. A. S., le Duc Adolphe Frédéric de Mecklenburg-Schwerin (Allemagne), P. J. de Matheu (Amérique Centrale), S. E., de Alvear (Argentine), R. C. Aldao (Argentine), R. Coombes (Australie), James Taylor (Australie), Arnaldo Guinle (Brésil), J. G. Merrick (Canada), S. E., le Dr. C. T. Wang (Chine), Yvar Nyholm (Danemark); Angelo C. Bolanachi (Egypte), le Marquis de Pons (Espagne), S. E., le Dr. Fr. Akel (Esthonie), le Général Ch. H. Sherrill (Etats-Unis), le Commodore Ernest Lee Jahncke (Etats-Unis), Ernst Krogius (Finlande), The Earl Cadogan (Grande-Bretagne), Georges Averoff (Grèce), J. J. Keane (Irlande), l'Hon. Carlo Montu (Italie), le Sénateur Jigoro Kano (Japon), le Dr. S. Kishi (Japon), J. Dikmans (Lettonie), M. Pescatore (Luxembourg), Miguel de Beistegui (Mexique), Professeur Dr. M. Saenz (Mexique), le Colonel B. Freyberg (Nouvelle Zélande), Alfredo Benavides (Pérou), le Prince Casimir Lubomirski (Pologne), le Comte de Penha-Garcia (Portugal), Georges A. Plagino (Roumanie), le Prince Léon Ouroussoff (Russie), Sélim Sirry Bey (Turquie), le Colonel Sv. Djoukitch (Yougoslavie), le Professeur Dr. Fr. Bucar (Yougoslavie).

Séance du Lundi 8 Avril 1929.

Le Président, après avoir présenté ses vœux de bienvenue à S. E. Mr. Matuszewski (Pologne), et à Sir Mc Laren Brown (Canada), qui siègent pour la première fois au Comité, offre au nom de ses collègues un souvenir, œuvre du sculpteur Godefroy Devreese, à Monsieur le Baron Godefroy de Blonay, à Mr. le Commandant Scharroo et à Mr. le Baron Schimmelpenninck van der Oye, organisateurs des III^{es} Jeux olympiques d'Hiver et des Jeux de la IX^e Olympiade. Monsieur le Baron de Blonay et Mr. le Baron Schimmelpenninck van der Oye, en son nom et au nom du Commandant Scharroo, remercient le Comité.

MUTATIONS.

Le Comité a pris acte avec regret des démissions de S. E. Mr. D. Stancioff (Bulgarie) et du Dr. Oskar Rupert (Allemagne), et s'associe aux paroles de son Président, exprimant aux démissionnaires la reconnaissance du C.I.O., pour leur fidèle collaboration.